

## Modalités d'évaluation

L'accès à la certification est ouvert aux apprentis n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absences justifiées, non rattrapées, sur l'ensemble de la formation (Exemple : pour un cursus complet qui est d'une durée de 1 540 heures : moins de 77 heures d'absences).

L'évaluation des compétences acquises est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluations définies dans le référentiel de formation.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation théorique et en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

◇ POSSIBILITES D'ÉQUIVALENCES DE COMPÉTENCES

◇ ALLEGEMENT PARTIELS OU COMPLETS DE MODULES SELON LE CURSUS DE FORMATION ANTERIEUR

⇒ Pour plus d'informations : <https://ghnd.fr/ifps/>

## Coût pédagogique 2024

- Gratuité pour les apprentis
- Employeur la prise en charge s'effectue par l'OPCO en fonction de la branche professionnelle de rattachement de l'entreprise.

## Institut de Formation aux Professions de Santé



16, rue du Bacholet  
38300 Bourgoin-Jallieu  
Tél. : 04 69 15 76 60

Site internet : <https://ghnd.fr/ifps/>

Adresse mail : [ifps@ghnd.fr](mailto:ifps@ghnd.fr)

Facebook : [@IFPS.Bourgoin.Jallieu38](https://www.facebook.com/IFPS.Bourgoin.Jallieu38)

Instagram : [ifpsbourgoinjallieu](https://www.instagram.com/ifpsbourgoinjallieu)

### Accès :



Gare ferroviaire : 15 minutes à pieds  
Chambéry-Bourgoin : 60 minutes  
Grenoble-Bourgoin : 55 minutes  
Lyon-Bourgoin : 30 minutes

### Etablissement référencé :



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION



### Partenariats :

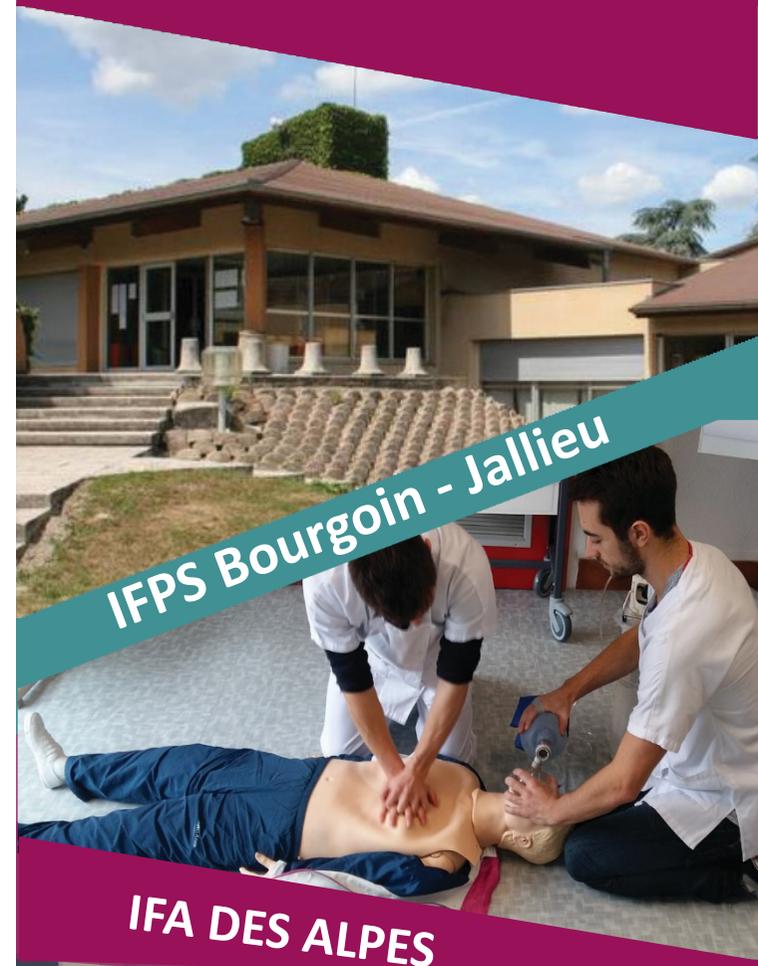


La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

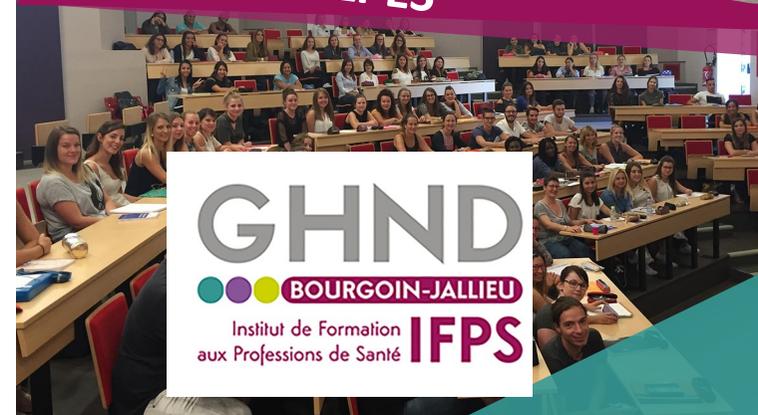


Date de mise à jour : Avril 2024

# DEVENIR AIDE-SOIGNANT PAR APPRENTISSAGE



IFA DES ALPES



GHND  
BOURGOIN-JALLIEU  
Institut de Formation  
aux Professions de Santé IFPS

## Le métier

En tant que professionnel de santé, l'Aide-Soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre de la responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de la vie quotidienne et sociales dans le respect de son projet de vie.
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences,
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

## La formation :

- 5 blocs de compétences
- 10 modules
- Un accompagnement pédagogique personnalisé (API, TGP, et suivi pédagogique individualisé)

## Le diplôme :

La formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

## Les + de la formation :

- Un accompagnement individualisé de l'IFA des Alpes (CFA) et de l'IFAS de Bourgoin Jallieu
- L'AFGSU de niveau 2 (attestation de Formation des Gestes et Soins d'Urgence) est incluse.

## Pré requis

Aucun pré requis, aucune condition de diplômes. 17 ans au moins à la date d'entrée en formation et moins de 30 ans à la signature pour le contrat d'apprentissage. Au-delà de 30 ans possibilité de contrat de professionnalisation.

## Conditions d'admission en apprentissage

- Pour les candidats à l'apprentissage, établir un contrat d'apprentissage dans une structure sanitaire ou médico-sociale permettant la professionnalisation de l'apprenant, et validé par l'IFAS après avoir trouvé un employeur.
- Etre déclaré apte physiquement et psychologiquement, pour l'exercice de la profession d'Aide-Soignant par un médecin agréé par l'ARS.
- Etre à jour de ses vaccinations, conformément à la réglementation en vigueur, fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

### Inscription en formation :

Plus d'infos sur notre site web : <https://ghnd.fr/ifps>.

Saisie en ligne de sa préinscription.

Lien d'inscription :

<https://myk.ch-bourgoin.fr/MySelect/>

## Date de la formation

Du 26 août 2024 au 18 juillet 2025 (cursus complet).

## Durée de la formation

Parcours complet de 18 mois dont :

- **1 540 heures en formation**
  - \* 770 heures d'enseignement théorique et pratique à l'IFAS,
  - \* 770 heures d'enseignement clinique en milieu professionnel (stage).
  - \* Le temps restant est réalisé en structure d'apprentis-

L'alternance sera communiquée en fonction de l'individualité des parcours liées à l'arrêté du 10 juin 2021.

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stage pouvant être partiellement réalisées chez l'employeur en fonction de la typologie de la structure et visant l'acquisition des compétences requises à l'exercice professionnel :

- 3 stages de 5 semaines visant à explorer les trois missions de l'Aide-Soignant,
- 1 stage de 7 semaines réalisé en fin de formation, permettant l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétence.

### Le parcours de stage comporte au moins :

- Un stage auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique,
- Un stage auprès de personnes âgées,
- Une expérience de travail de nuit,
- Une expérience de travail le week-end.

Selon la discipline, un ou plusieurs stages peuvent être réalisés chez l'employeur.

## Modalités d'enseignement

Un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé

Des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants

L'enseignement théorique peut être réalisé partiellement en distance

Il est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petit groupes d'apprenants.